

MINISTERE DE LA CULTURE

Guide d'aide au remplissage du dossier de description du parcours professionnel

Examen professionnel
de secrétaire de documentation de classe supérieure

Année 2020

Sommaire

Préambule	3
Présentation succincte des différentes rubriques du dossier.....	6
Travail préalable à la conception du dossier	7
1 - Reconstruire sa carrière	7
2 - Collecter des documents.....	7
3 - Se renseigner sur les missions d'un secrétaire de documentation de classe supérieure.....	7
Comment remplir la première rubrique ?	11
Comment remplir la deuxième rubrique ?	12
Les principales missions et activités du poste	13
Nouvelles compétences acquises.....	14
Exemples	15
Des questions ?	18
Vers l'oral.....	20
Annexe : Glossaire.....	21

Préambule

Ce guide d'aide au remplissage est structuré en chapitres afin de vous aider à remplir les différentes rubriques de votre dossier.

N'hésitez pas à naviguer dans les chapitres, à cliquer sur les liens et à vous inspirer des exemples.

Gardez à l'esprit que ce dossier doit vous ressembler. Vous aurez à le défendre devant un jury le jour de l'oral.

Toute indication portée dans les différentes rubriques devra donc pouvoir être expliquée et justifiée.



RECOMMANDATIONS PRÉALABLES :

- Afin de faciliter le renseignement du dossier RAEP et sa lecture par le jury, il est demandé aux candidats de remplir **l'ensemble des informations demandées directement sur le fichier PDF mis à disposition par l'administration, sous forme dactylographiée**. Pour ce faire, le renseignement du dossier nécessite l'utilisation du logiciel ADOBE READER, qui peut être téléchargé gratuitement sur le lien suivant : <http://get.adobe.com/fr/reader/>
- Afin de cadrer la présentation par les candidats de leur parcours professionnel, un nombre maximal de page a été mis à disposition pour chaque rubrique. Il ne s'agit pas de remplir obligatoirement l'intégralité des pages de chaque tableau.
- Soyez vigilant : la police de caractère n'est pas modifiable et chaque zone de texte est limitée par un nombre de caractères (ponctuation et espaces compris).
- Tous les renseignements ayant trait à cet examen professionnel figurent dans la brochure d'information disponible sur le site des concours du ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>
- **ATTENTION : vous devez uniquement adresser le dossier complété par téléversement dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclade à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 17 janvier 2020, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).**
-

Présentation du dossier de description du parcours professionnel

■ Qu'est-ce que le dossier de description du parcours professionnel ?

Ce dossier est un mécanisme d'appréciation des compétences, fondé sur les critères professionnels et permettant à un jury d'évaluer la motivation du candidat et de reconnaître ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues au corps ou grade au titre duquel le recrutement est organisé.

L'épreuve de l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires de documentation de classe supérieure se compose de deux phases :

- un dossier à constituer en amont ;
- un oral de 25 minutes durant lequel le candidat présente son expérience professionnelle (entre cinq à dix minutes maximum) puis le jury pose des questions sur les compétences et aptitudes professionnelles du candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère de la Culture, ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.

■ Pourquoi un dossier de description du parcours professionnel ?

Ce dossier est l'aboutissement d'une nouvelle logique de recrutement et d'évolution professionnelle qui valorise l'expérience professionnelle détenue par les candidats.

Cette logique est largement mise en œuvre pour les concours internes et les examens professionnels

■ Quel intérêt pour le jury ?

Grâce au dossier constitué préalablement à l'entretien oral, le jury peut se forger une opinion assez précise du potentiel des candidats.

Textes de référence :

- **Loi n°2007-148** du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique : [ici](#).
- **Circulaire du ministère de la fonction publique** du 30 mars 2007 : [ici](#).
- **Arrêté du 9 décembre 2013** fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication [ici](#)

Les rapports de jury montrent que les jurys apprécient particulièrement cette épreuve car ils possèdent une base pour questionner le candidat sur sa carrière, ses compétences, ses motivations...

■ **Quels avantages pour les candidats ?**

Vous êtes le maître de l'épreuve. C'est là un atout très important pour le déroulement de l'oral. C'est vous qui constituez le dossier, rappelez votre parcours, démontrez les compétences acquises dans les différents postes. C'est vous aussi qui, au début de l'entretien, présenterez les points essentiels de votre parcours, ce qui doit vous permettre d'orienter le jury sur les points du dossier et de votre parcours que vous souhaitez aborder.

Présentation succincte des différentes rubriques du dossier

Le dossier pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la Culture est composé de 2 rubriques.

Première rubrique pour une présentation détaillée (rendez-vous page 12) IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Description :

Il s'agit simplement de mentionner votre état civil et de joindre une photo d'identité avec l'un des exemplaires du dossier.

Deuxième rubrique pour une présentation détaillée (rendez-vous page 13) PARCOURS PROFESSIONNEL PAR PERIODE OU EXERCICE D'UNE ACTIVITE SYNDICALE

Description :

- Vous devez mentionner dans cette rubrique les différents emplois et activités syndicales que vous avez occupés dans votre carrière ;
- Pour chacun des emplois et activités, vous devez préciser les compétences acquises.

Les attentes du jury :

Grâce à ces tableaux, le jury doit être en mesure de :

- retracer votre carrière ;
- apprécier la diversité de vos postes et la richesse de votre parcours.

Il espère aussi voir mentionner des compétences précises qui justifient votre candidature au sein du grade des secrétaires de documentation de classe supérieure.

Travail préalable à la conception du dossier

Avant de vous lancer dans la rédaction du dossier, vous devez rechercher diverses informations relatives à votre parcours professionnel.

Réfléchir sur votre parcours professionnel

1 - Reconstruire sa carrière

Listez tous les emplois, tant privés que publics, que vous avez occupés durant votre vie professionnelle.

Mentionnez le mois et l'année où vous avez pris vos fonctions et où vous avez cessé vos fonctions. Aidez-vous, si besoin, de vos fiches de paie.

2 - Collecter des documents

Suite à ce travail, vous devez pour chaque période, posséder l'intitulé du poste, l'employeur (service et/ou lieu d'affectation).

Pour ce faire, utilisez vos fiches de poste, vos comptes rendus annuels d'entretien professionnel et vos contrats de travail.

3 - Se renseigner sur les missions d'un secrétaire de documentation de classe supérieure

Les missions du corps des secrétaires de documentation sont précisées dans le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

L'article 5 de ce décret précise que : «I. - Les secrétaires de documentation exercent des missions de documentation et, à ce titre, participent à la recherche, à l'élaboration, au classement, à la gestion, à l'exploitation et à la diffusion de tous supports d'information relatifs aux biens et activités culturelles.

Dans les secteurs des archives, des musées et du patrimoine, ils participent aux missions de régie d'œuvre, de traitement des archives, d'inventaire, de recensement, aux fins de protection, de conservation, d'enrichissement et de mise en valeur des collections ainsi que du patrimoine monumental et archéologique.

Ils contribuent à l'information du public sur les données relatives à ces biens et activités. Dans les établissements d'enseignement dépendant du ministre chargé de la culture, ils contribuent à l'exercice des missions pédagogiques.

II. - Les secrétaires de documentation de classe supérieure et les secrétaires de documentation de classe exceptionnelle ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au I, correspondent à un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle, la formation initiale ou la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent également être investis de responsabilités particulières de coordination d'une ou de plusieurs équipes. »

Le jury recherche donc des personnes possédant une expertise et des qualifications dans leur domaine professionnel tout en étant éventuellement en capacité de prendre en charge dans toutes ses composantes la coordination d'une ou de plusieurs équipes.

Le jury va ainsi vous lire et vous percevoir en tant que secrétaire de documentation de classe supérieure ; vous devez lui donner à lire des propos que pourrait tenir un secrétaire de documentation appartenant à ce grade.

Pour ce faire, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de collègues qui appartiennent déjà à ce grade.

Rassembler les outils d'aide à la rédaction

RMCC – RIME – ROME - DICO - NAME

■ Il existe des répertoires et un dictionnaire dans lesquels vous pourrez puiser pour trouver les compétences qui correspondent à vos activités passées ou actuelles. Les sigles RMCC, RIME, ROME, DICO, désignent des outils de gestion RH qui permettent de définir les emplois-types. Les membres du jury peuvent mieux percevoir le périmètre de vos compétences si vous utilisez les mêmes éléments de langage qu'eux.

- **RMCC** : Répertoire des métiers du ministère de la culture [ici](#).
- **RIME** : Répertoire interministériel des métiers [ici](#).
- **ROME** : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois [ici](#).
- **DICO** : Dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'Etat [ici](#).

- A chaque emploi correspond une fiche qui propose une définition, qui liste les principales activités et qui pointe les savoir-faire et les connaissances nécessaires.
- Ces fiches se trouvent dans le RMC (ministère de la culture), le RIME (fonction publique) ou le ROME (secteur privé).

Le DICO, vous permet d'accéder à un niveau de précision supplémentaire. Pour chaque compétence, une définition est donnée qui renvoie aux emplois-types de référence de la fonction publique de l'Etat.

N'oubliez pas qu'il ne s'agit pas de faire des copier/coller de ces répertoires, de ces informations, de ces listes, de ces définitions, mais de choisir celles qui vous correspondent véritablement.

Effectuer une démarche en trois temps

- **1^{er} temps : Recherchez dans les répertoires les fiches qui correspondent aux emplois que vous avez occupés.** Nous vous conseillons de commencer par votre poste actuel, puis le précédent et ainsi de suite jusqu'à votre premier emploi.
Dans la liste des « activités principales », repérez celles qui correspondent aux activités que vous exercez. Cette liste d'activités principales est souvent plus longue que la liste de vos activités en situation de travail réelle, c'est normal car ces fiches ont été élaborées pour décrire les activités de nombreux agents qui travaillent dans des environnements différents selon leur affectation.
- **2^{ème} temps : Dégagez ensuite des compétences particulières pour chaque emploi.**
Là encore, les fiches RMCC, RIME et ROME vous fournissent les compétences associées (rendez-vous page **15** pour la définition des compétences) à chaque emploi et vous pouvez sélectionner celles qui correspondent le plus à votre profil.
Pour autant, vous ne devez pas vous interdire de mentionner une compétence développée dans l'une de vos fonctions sous prétexte qu'elle n'est pas mentionnée dans la fiche correspondant à votre emploi-type. Ces répertoires sont des guides dans lesquels vous pouvez puiser en toute liberté.
- **3^{ème} temps : Évaluez enfin votre niveau de compétence** selon la définition des quatre niveaux de la grille N.A.M.E. (cette grille se trouve dans le DICO) : Notion, Application, Maîtrise ou Expertise.

Le NAME :

■ **NOTION :**

Disposer de connaissances de base et être capable de les appliquer à des situations simples en étant tutoré.

■ **APPLICATION :**

Disposer de connaissances générales et être capable de les appliquer de manière pratique et autonome, à des situations courantes.

■ **MAITRISE :**

Disposer de connaissances approfondies et être capable de traiter de façon autonome des situations complexes ou inhabituelles.

■ **EXPERTISE :**

Etre une référence au sein de l'organisation ou du service dans le domaine considéré, être capable de la faire évoluer, capacité à former et/ou à être tuteur.

➤ L'enjeu est important car, selon le niveau que vous afficherez, le jury s'autorisera à poser des questions en rapport avec les connaissances correspondant à ce niveau.

➤ Ainsi, si vous mentionnez que vous maîtrisez les connaissances sur la base iconographique Ariane, les membres du jury pourront vous poser des questions précises sur cette base de données.



Il est donc fortement conseillé d'être honnête avec soi-même et le jury dans l'expression de vos niveaux de compétence.

Présentation détaillée des différentes rubriques

Comment remplir la première rubrique ?

Cette première rubrique ne comportant pas de difficulté particulière, elle ne nécessite pas de conseil.



N'oubliez pas, cependant, de fournir la photo demandée !

Comment remplir la deuxième rubrique ?

PARCOURS PROFESSIONNEL PAR PERIODE OU EXERCICE D'UNE ACTIVITE SYNDICALE

Vous disposez de 10 pages pour présenter votre parcours professionnel : cela signifie que vous pouvez, au maximum, présenter 10 emplois/postes/activités.

Vous devez présenter vos différents emplois/postes/activités de façon chronologique, c'est-à-dire du plus ancien au plus récent : la page 1/10 présentera donc votre premier emploi et la page 10/10 (dans l'hypothèse où vous présentez 10 emplois/postes) sera consacrée à votre poste actuel.

Le tableau se présente de la façon suivante :

La **période** doit être mentionnée de mois à mois ; ainsi, si vous avez pris vos fonctions le 17 avril 2005 et cessé d'occuper ce poste le 11 octobre 2010, vous notez :

D'avril 2005
à octobre 2010

Pour le poste actuel, vous mentionnez « aujourd'hui » ou « ce jour ».

Vous trouverez l'**intitulé du poste** sur votre fiche de poste, sur votre compte-rendu annuel d'entretien professionnel, etc.
Pour les fonctions exercées dans le secteur privé, reportez-vous par exemple à vos fiches de paie.

Période	Corps et grade détenu le cas échéant	Employeur, service et lieu d'affectation	Intitulé du poste
Décrivez vos principales missions et activités :		Nouvelles compétences acquises	

Le **corps et le grade** sont à mentionner pour les emplois exercés dans le secteur public :

Ex : secrétaire de documentation de classe normale

Pour le secteur privé, vous pouvez indiquer le niveau de vos fonctions : employé, agent de maîtrise, cadre... et préciser la nature du contrat de travail CDD, CDI, emploi saisonnier, etc.

Pour le secteur public, l'**employeur** est le ministère ou l'établissement.
Le lieu d'affectation correspond à l'adresse où vous travaillez.

Les principales missions et activités du poste

A partir des éléments réunis lors de votre travail préalable sur votre parcours professionnel, commencez par dresser la liste des activités exercées par emploi. Débutez par vos activités quotidiennes, puis énumérez les activités ponctuelles ou périodiques.

Vous pouvez présenter vos missions, vos activités et vos compétences sous forme de listes en utilisant des tirets.

Il ne s'agit pas de décrire chacune des tâches effectuées, mais de présenter les missions et les activités.

➤ **Qu'est ce qu'une mission ?**

C'est la charge qui vous est confiée.

➤ **Qu'est ce qu'une activité ?**

C'est l'ensemble d'actions et d'opérations dirigées vers la réalisation de la mission.

Une mission se réalise généralement à travers plusieurs activités

➤ **Qu'est ce qu'une tâche ?**

Une tâche correspond aux opérations élémentaires à effectuer pour réaliser une activité donnée.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser la fiche RMC, RIME ou ROME qui correspond à votre emploi-type.

Nouvelles compétences acquises

Qu'est-ce qu'une « compétence » ?

Ce nom regroupe 3 catégories différentes :

Le savoir : ce sont toutes les connaissances acquises lors de votre formation initiale ou professionnelle (y compris celles que vous apprenez « sur le tas »).

Le savoir-faire : cela désigne toutes les techniques que vous maîtrisez.

Le savoir-être (ou dénommé aussi compétences comportementales) : ce sont vos qualités personnelles, votre plus-value dans le poste qui font que vous accomplissez avec succès les missions confiées.

Un exemple ?

Un(e) agent(e) secrétaire de documentation en poste dans une photothèque :

Savoir : connaissance des langages documentaires.

Savoir-faire : capacité à exploiter des outils de recherche.

Savoir-être : sens de l'organisation et capacité à travailler en équipe.

Exemples

Exemple 1

Un agent a, au début de sa carrière, exercé les fonctions de chargé de secteurs documentaires durant 4 ans au sein d'un établissement public.

Il était chargé au sein des services documentaires et de la bibliothèque d'assurer l'enrichissement, le traitement, la valorisation et la mise à disposition d'un fonds documentaire.

Voici la fiche RMCC « Archiviste bibliothécaire » qui correspond à ses fonctions.

ARCHIVISTE BIBLIOTHECAIRE		
Code RMCC : CUL11B		
Chargé de collections ou de fonds patrimoniaux		
FPECUL11		
DEFINITION SYNTHETIQUE	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE	
<i>Il assure l'analyse, l'enrichissement et la valorisation d'un fonds de documentation, d'archives ou de bibliothèque, en vue de satisfaire les besoins d'information, de formation ou de culture, exprimés ou non, des publics. Il mobilise, dans cette perspective, différentes techniques documentaires, souvent informatiques</i>	Peut être amené à encadrer une équipe Dans le cas particulier des écoles, participe au travail pédagogique auprès des élèves Cycle de travail pouvant inclure tout ou partie du week-end	
ACTIVITES PRINCIPALES		
<i>Assurer, en cohérence avec la politique de son unité, l'enrichissement, le tri, et le classement d'un fonds documentaire, archivistique ou bibliothéconomique</i> <i>Conseiller le public et participer à la politique de diffusion et de mise à disposition du fonds</i> <i>Assurer un travail d'analyse du fonds notamment en vue de sa valorisation auprès des publics</i> <i>Participer à l'informatisation du fonds documentaire, archivistique ou de bibliothèque</i> <i>Peut participer à la politique de préservation-conservation du fonds</i> <i>Se spécialiser éventuellement dans une fonction de catalogage ou d'indexation</i>		
SAVOIR-FAIRE	CONNAISSANCES	COMPETENCES COMPORTEMENTALES
- Exploiter des outils de recherche - Transmettre des informations, des savoirs et des savoir-faire - S'adapter à l'évolution des fonctions, des problématiques, des méthodes et des outils - Animer une équipe - Gérer les relations avec le public, etc.	- Conditions de conservation du patrimoine - Fonds et collections conservés ou complémentaires - Techniques de traitement et de conservations des fonds - Techniques de valorisation des fonds et collections, notamment par la communication - Outils informatiques et logiciels liés à la profession	- Sens de l'innovation/ créativité - Etre rigoureux - Sens des relations humaines - Etre à l'écoute - Sens de l'organisation - Sens de l'initiative

En fonction de sa carrière et des précisions trouvées dans la fiche RMCC, cet agent peut remplir une page de son parcours de la façon suivante :

Période	Corps et grade détenu	Employeur, service et lieu d'affectation	Intitulé du poste
Juillet 2002 à Septembre 2006	Secrétaire de documentation de classe normale	Ecole de X Adresse	Chargé de secteurs documentaires
Décrivez vos principales missions et activités : • Veille documentaire à l'aide des outils imprimés et dans le Web • Sélection et acquisitions de monographies et périodiques • Traitement documentaire : catalogage, indexation, dépouillement de périodiques • Gestion et valorisation des collections • Participation à l'accueil du public		Nouvelles compétences acquises : • Maîtrise des recherches sur Internet et outils bureautiques • Maîtrise de l'informatique documentaire • Capacité à adapter les techniques documentaires à tous types de documents • Capacité à s'adapter aux évolutions induites par la numérisation	

Exemple 2

Cet agent a travaillé durant 3 ans en tant que régisseur d'œuvres au sein d'un grand établissement public

La fiche issue du RMCC qui se rapproche le plus est celle de « régisseur d'œuvres » :

REGISSEUR D'OEUVRES		
Code RMCC : CUL11C		
Chargé de collections ou de fonds patrimoniaux		
FPECUL11		
DEFINITION SYNTHETIQUE	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE	
<i>Il assure la gestion logistique et administrative relative aux mouvements des œuvres et des « collections », en intégrant la gestion des risques, qu'il s'agisse de prêts, d'organisation d'expositions, de mouvements de et vers les réserves, de transferts ou de biens d'acquisitions</i>	- Déplacements possibles en France et à l'étranger - Manutention	
ACTIVITES PRINCIPALES		
<i>Etudier et proposer des dispositifs logistiques, en relation avec les acteurs de la conservation et de la documentation selon les règles de la conservation préventive</i>		
<i>Préparer la mise en exposition des œuvres</i>		
<i>Pilotage administratif des mouvements d'œuvres</i>		
<i>Contribuer à la description documentaire des œuvres</i>		
<i>Participer à la production d'expositions</i>		
SAVOIR-FAIRE	CONNAISSANCES	SAVOIR-ÊTRE
- Expertiser un projet de mouvement d'œuvre interne ou externe à l'institution du point de vue de l'analyse des risques - Analyser les conditions de présentation des œuvres - Elaborer des cahiers de charges - Etablir le constat d'état des œuvres - Appréhender un objet, une œuvre d'art ou une collection - Coordonner un projet, etc.	- Budget, marchés publics - Conditions de sûreté et de sécurité des œuvres - Règles d'hygiène et de sécurité - Réglementation internationale liée au déplacement d'œuvres - Modalités d'acquisition des œuvres - Méthodes et techniques de la conservation préventive - Logiciels et outils de gestion et de localisation des collections	- Sens de l'initiative - Sens de l'innovation / créativité - Sens de l'analyse - Etre à l'écoute - Sens des relations humaines - Avoir l'esprit d'équipe - Sens de l'organisation - Capacité d'adaptation - Réactivité

Grâce à cette fiche, l'agent peut tirer au mieux parti de son expérience :

Période	Corps et grade détenu	Employeur, service et lieu d'affectation	Intitulé du poste
De mai 2006 à juin 2008	Secrétaire de documentation de classe normale	Etablissement public X Adresse	Chargé de la régie d'œuvres
Décrivez vos principales missions et activités : • Instruction des demandes de prêt • Etablissement des réponses officielles, listes, contrats de prêt après la commission trimestrielle • Pointage et constat d'états des œuvres au départ et au retour d'exposition, surveillance des emballages et déballages • Organisation et suivi des transports, des convoiements • Organisation et suivi des navettes internes de transfert des documents entre les différents sites		Nouvelles compétences acquises : • Connaissance des collections et du fonctionnement de l'établissement • Maîtrise de l'outil informatique • Connaissance des langues étrangères, notamment l'anglais • Connaissance de la conservation préventive des collections	

Dans les deux exemples, vous pouvez constater que les tableaux ne sont pas surchargés. En effet, il est important de donner à lire des tableaux aérés.

Vous ne pourrez jamais « tout dire » sur l'emploi qui a été le vôtre durant plusieurs années ; **vous devez donc faire des choix judicieux et limiter la liste de vos compétences acquises à 4 voire 5 points au maximum.**

Des questions ?

Dois-je indiquer tous les emplois ?

Rien ne vous oblige à présenter tous les postes. Vous êtes en droit de taire certaines de vos expériences professionnelles.

Cependant, le jury peut être intrigué par les absences d'activité qui apparaîtront alors dans votre parcours. Vous devez donc vous préparer à répondre à ces questions.

Dois-je mentionner mes emplois dans le secteur privé ?

Oui, dès l'instant où les fonctions exercées apportent une plus-value.

Les fonctions exercées et les responsabilités prises peuvent valoriser votre carrière. La durée pendant laquelle vous avez travaillé dans le secteur privé est aussi un critère important.

De plus, les jurys sont généralement très intéressés par le parcours professionnel exercé dans le secteur privé.

Mes travaux d'été datant de plus de 20 ans vont-ils intéresser le jury ?

Pas forcément. Si vous avez eu une carrière longue et riche dans l'administration, avec des responsabilités, les emplois étudiants ne démontrent sans doute pas de compétence vraiment intéressante.

En revanche, ces emplois peuvent montrer que vous avez travaillé jeune et illustrer une facette de votre caractère.

Ceci dit, n'en abusez pas, le jury ne sera pas dupe.

J'ai une absence d'activité dans ma carrière (congé parental, maladie, chômage...).

Comment faire ?

C'est un élément de votre parcours, il est possible que le jury (s'il le remarque) vous demande ce que vous avez fait durant cette période. Vous répondrez alors simplement à la question posée.

Je n'ai qu'un (ou deux) poste(s) à mentionner. Que faire ?

Vous ne devez pas inventer de changement de postes qui n'existe pas.

En revanche, si vous êtes resté(e) en poste de nombreuses années au même endroit, il est peut-être possible que ce poste ait subi des évolutions, ait été renommé, que le périmètre de vos missions ait changé... Vous pouvez alors faire 2 tableaux différents pour ce même poste. Attention : vos lecteurs doivent percevoir une différence entre ces 2 tableaux.

Les stages longs effectués lors de ma formation initiale comptent-ils comme des emplois ?

Ces stages, s'ils sont réellement longs (plus de 3 mois) et qualifiants peuvent trouver leur place dans votre dossier. Vous les utiliserez surtout si vous avez peu d'expériences à présenter.

Vers l'oral



Ce dossier ne constitue que la première étape de votre examen, il n'est pas noté !

Il vous faut ensuite préparer un exposé. La difficulté sera de trouver une façon de présenter votre vie professionnelle. En effet, à l'oral, vous devez prendre la parole pendant cinq à dix minutes pour présenter votre expérience professionnelle. Or cet exposé oral ne doit pas être un copier/coller du dossier. Concrètement, cela signifie que vous ne pouvez pas reprendre l'énumération exhaustive de vos emplois, comme vous l'avez fait dans la deuxième rubrique.

Réfléchissez donc à la structure de votre écrit afin de ne pas être en difficulté lorsque viendra le moment de structurer votre présentation orale.

Il vous faut faire ressortir, pour chaque grande étape de votre carrière, les éléments qualitatifs essentiels (à chercher du côté des compétences acquises) et identifier le fil conducteur de votre carrière, qui pourra également être celui de votre exposé.

Annexe : Glossaire

- **Acquis** : Expérience, savoir obtenu par un apprentissage.
- **Activité** : C'est un ensemble d'actions contribuant à un résultat. Une activité est décrite par un ou des verbes d'action les plus précis possible.
- **Aptitude** : Capacité à s'insérer dans l'environnement professionnel, à répondre aux exigences d'un poste et à s'adapter aux évolutions probables du métier concerné par d'éventuels apprentissages ultérieurs.
- **Capacité** : Ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en œuvre se traduit par des résultats observables.
- **Compétence professionnelle** : Combinaison de différents savoirs et savoir-faire mis en œuvre en situation professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné.
- **Connaissances** : Savoirs et outils nécessaires à la résolution d'un problème donné dans le champ professionnel concerné.
- **D.I.C.o** : Dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'Etat.
- **Emploi ou poste** : Ensemble de mission assuré par un salarié au sein d'une organisation identifiée. La fiche de poste permet d'identifier le positionnement du poste/emploi au sein de l'organigramme du service ainsi que les relations hiérarchiques et fonctionnelles qui constituent le réseau professionnel du salarié.
- **Expérience** : Connaissance ou pratique acquise au contact de la réalité, de la vie ou par une longue pratique.
- **Fonction** : Activité, emploi.
- **Métier** : Ensemble cohérent des savoirs et savoir-faire faisant appel à un ou plusieurs domaines spécialisés de connaissances.
- **N.A.M.E.** : Notion, Application, Maîtrise, Expertise sont les 4 niveaux de compétences répertoriés dans le DICO.
- **R.A.E.P.** : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.
- **R.O.M.E.** : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois.
- **R.I.M.E.** : Répertoire Interministériel des Métiers.
- **R.M.C.** : Répertoire des métiers du ministère de la culture.
- **Savoir** : Ensemble des connaissances théoriques ou pratiques.
- **Savoir-être** : Qualité personnelle, plus-value dans le poste.
- **Savoir-faire** : Mise en œuvre d'un savoir et d'une compétence pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.
- **Tâche** : Opération élémentaire à effectuer pour réaliser une activité donnée.